

chaque prêtre dira à la messe, en se conformant aux rubriques, l'oraison *Contra persecutores et male agentes* : "Hostium nostrorum."

70. Samedi, le 30 avril courant, après l'*Angelus* du soir, on sonnera les cloches pendant un quart d'heure, pour annoncer l'ouverture du Jubilé, et le 31 décembre prochain, on fera de même pour en annoncer la clôture.

Puissent ces saints exercices, en servant au bien de toute l'Eglise, contribuer à extirper du milieu de nous les principaux désordres que Nous avons à déplorer et qui sont propres à attirer sur nous de grands châtiments : le blasphème, le parjure, l'intempérance, le luxe, les fréquentations dangereuses, la négligence à surveiller et à reprendre la jeunesse, les procès injustes, la profanation du dimanche et des jours de fêtes !

Sera le présent Mandement lu au prône, dans toutes les paroisses et missions du diocèse, et en chapitre dans les Communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à St. Germain de Rimouski, en notre demeure épiscopale, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre secrétaire, le saint jour de Pâques, ce 16 avril 1881.

† JEAN, EV. DE ST. G. DE RIMOUSKI

Par Monseigneur,
C. A. CARBONNEAU, Ptre. Chan.,
Secrétaire.